

Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 25 septembre dernier, la députée de St-Laurent déposait à l'Assemblée nationale une question au feuilleton concernant l'état d'avancement des travaux menés par le ministère de l'Éducation (MEQ) relativement au processus d'optimisation et de simplification des règles budgétaires.

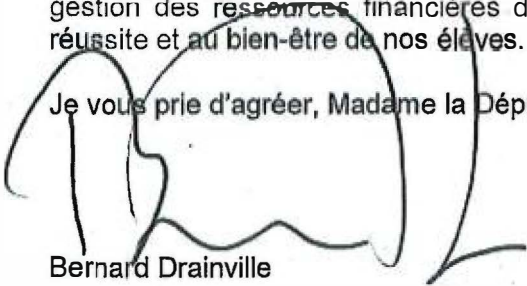
Chaque année, le MEQ fait une révision des règles budgétaires destinées aux organismes scolaires. Au cours des dernières années, un processus d'optimisation et de simplification des règles budgétaires a été mis en place. Des améliorations ont été apportées en ce sens dans le cadre des années scolaires 2022-2023 à 2024-2025. En prévision des règles budgétaires de l'année 2025-2026, notre travail de révision en continu se poursuit et les organismes scolaires de même que les partenaires de l'éducation seront consultés au cours des prochains mois.

Précisons que ces travaux d'optimisation ont notamment pour objectif de réduire le nombre de mesures par la fusion de mesures portant sur des éléments similaires afin d'offrir une plus grande flexibilité au réseau scolaire et maximiser les services.

En ce qui a trait à la demande d'obtenir un état de la situation, par centre de services scolaire/commission scolaire et par mesure, quant aux sommes retournées dans les coffres de l'état en 2023-2024, l'analyse de cette mesure ne sera effectuée que lorsque les rapports financiers des organismes scolaires seront disponibles.

Soyez assuré que nous déployons tous les efforts nécessaires pour assurer une saine gestion des ressources financières destinées à l'éducation, et ce, tout en veillant à la réussite et au bien-être de nos élèves.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, mes salutations distinguées.



Bernard Drainville